

0cm

1

2

3

4

5

6

7

8

9

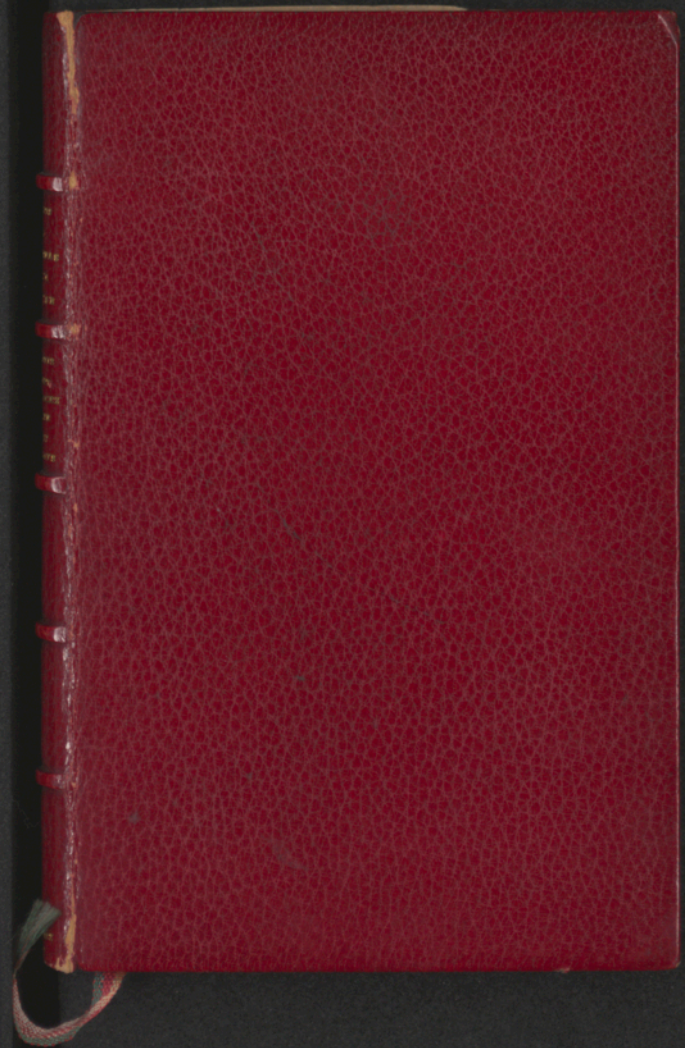
10

11

12

13

14

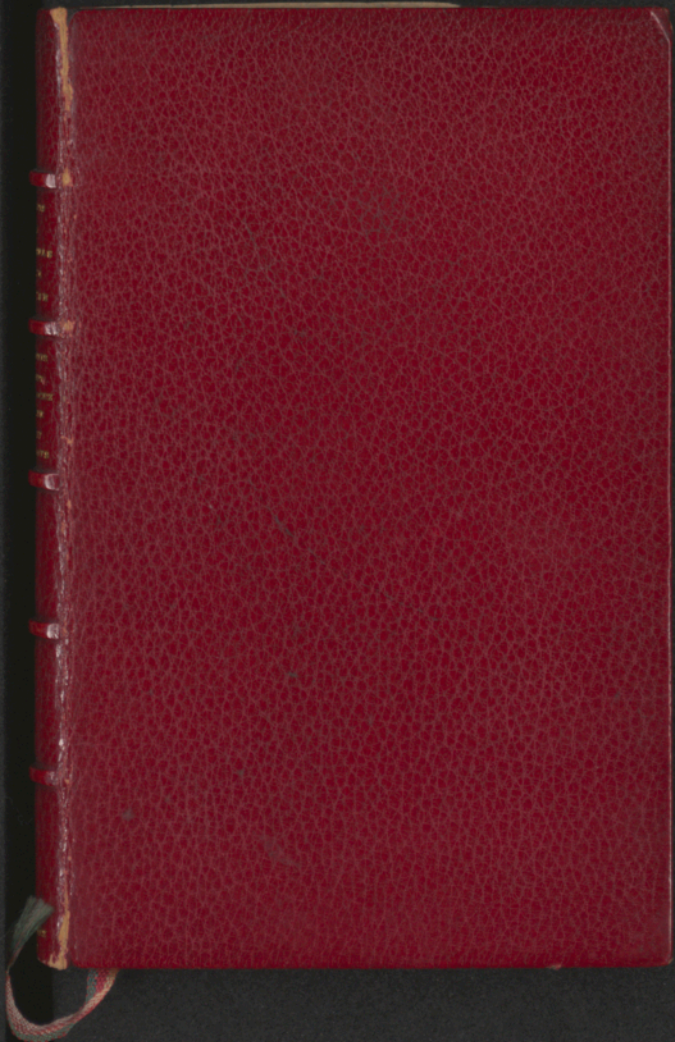




REGRETS  
SUR  
LE TRÉPAS  
DU DUC  
DE GUISE

AVERTISSEMENT  
SEMENT  
DU PROCÈS  
CONTRE  
HENRY  
DE VALENT

TOLUSE  
COLOMBES  
1489







Bibliophile las ! ne puis :  
Par trop me faut l'expérience,  
Plus encor la docte science ;  
Ains moult bibliomane suis.

*Edouard Moura*

**Les Ecluses**



991



Vente S. Moura.

Paris. X<sup>br</sup> 1923.

Coût : 270

paid 17.50 47.25

Comis 5%. 13.50

Cours 0.55

tot 331,30

-----  
- Pies toulousaines -

introuvables. L'exempl. provenant

1° Bibl. Bancel

2. " Comte de Béarn

3. " S. Moura. —



1850

W. S. A. G. B.  
P. S. D. V. P. N.  
P. S. D. V. P. N.

W. S. A. G. B.  
P. S. D. V. P. N.  
P. S. D. V. P. N.

W. S. A. G. B.  
P. S. D. V. P. N.  
P. S. D. V. P. N.

W. S. A. G. B.  
P. S. D. V. P. N.  
P. S. D. V. P. N.

W. S. A. G. B.  
P. S. D. V. P. N.  
P. S. D. V. P. N.

W. S. A. G. B.  
P. S. D. V. P. N.  
P. S. D. V. P. N.

W. S. A. G. B.  
P. S. D. V. P. N.  
P. S. D. V. P. N.



# ORAI SON

FVNEBRE PRO-  
NONCEE AVX OBSÈ-  
ques de Loys de Lorraine Car-  
dinal, & Henry Duc de

Guise, freres

Resp p<sup>o</sup> XVII

6013



Prins sur la copie imprimée à Paris

*Avec permission.*

M. D. LXXXIX.



ORAISSON

FVWBEREPO-

NONCEE AVX ORSE-

ques de Loy de Lorraine Car-

dinal & Henry Duc de

Guise, freres



Prints sur la copie imprimée à Paris

Avec permission.

M. D. LXXIX



3

**A TRES-HAUT ET**  
**TRESPVISSANT MES-**  
sire Charles de Lorraine, Duc du  
Mayne Lieutenant general de  
l'Estat & couronne  
da France.



**ONSEIGNEUR**

*Peu de iours apres que no<sup>s</sup>  
fusmes de retour en nostre  
Ville de Senlis, de la lega-  
tion par laquelle nous auions esté en-  
uoyez en la ville de Paris, pour iurer  
au nom de nostre-dicte Ville la sain-  
cte union avec vous, & Messieurs  
les Princes Catholiques, la premiere  
semaine apres de ce Carefme, que nous  
eusmes fait rapport de ladite legation  
& nommement que vous nous auer*

4  
receu fort humainement, on arresta le  
leudy ensuyuant de faire faire en no-  
stre Eglise cathedrale les obseques de  
Messieurs les Princes decedez, & ne  
pria on quasi à l'improuiste de faire  
l'Oraison funebre. De quoy encore  
qu'avec grãde instãce & priere, i'eus-  
se pris peine de m'excuser, tant pour la  
grandeur du merite, que pour la brief-  
ueté du temps, toutes fois l'instance de  
nos gouverneurs fut encores plus grãde  
que la mienne, & fus cõme cõtrainct  
d'accepter la charge. De laquelle  
scienceme suis si bien acquitté que ie  
deuoisie vous supplier pour les causes  
susdites de l'excuser. Or encore que ce  
ne soit que le labeur d'une iournee si



5  
n'ay-ie fait difficulté de vous la pre-  
senter, veu la grande humanité de la-  
quelle vous auez vze en nostre en-  
droit, & aussi que les louanges vous  
sont cōmunes tant de sang cōme d'ef-  
fect. Je vous presente l'Oraison cōme  
ie l'ay prononcee, ainsi que pourroit tes-  
moigner ceux qui l'ot ouye. Si elle vous  
est agreable, cela pourra estre cause  
de nous inciter à plus grande chose. De  
vostre Ville de Senlis, ce vingt-deu-  
xiesme Mars. 1589.

Vostre tres-humble & obeissant  
seruiteur & Orateur.

A. Muldrac.



ORAISON FUNEBRE

prononcee aux obseques de Loys

Cardinal, & Henry Duc de

Guyse, freres.



*HOMO* quidam erat diues  
qui induebatur purpura,  
& bysso, &c. *Luc. 16.*

Je ne doute pas messieurs que  
l'interpretation du present Euan-  
gile, ne soit assez populaire & fa-  
miliere, si nous considerons seu-  
lement la maniere ordinaire de  
prescher au peuple la parole de  
Dieu: mais d'autant qu'une orai-  
son funebre est beaucoup plus

difficile, en laquelle on accom-  
mode l'écriture à la personne de  
laquelle on parle: nous auõs pro-  
posé d'interpreter cest Euangile,  
non point par vne explication  
contraire aux autres docteurs &  
predicateurs, mais toutesfois vn  
peu diuersement.

Que si nous ne disons pas chose  
qui soit digne de si grans person-  
nages vous Messieurs les Gou-  
uerneurs de la ville prenez vous  
en à vous mesmes d'autant que  
vous m'avez aduertiy seulement  
deuant hier, estimant comme ie  
croy que le champ des louanges  
de ces deux freres est de si grãde

8

estanduë qu'il est loisible à toutes  
personnes de s'y pourmener, &  
esgaier son esprit, encore que ce  
fust à l'improuiste. Mais ie suis  
bië d'autre opinion, soubz vostre  
correction, car i'estime que d'au-  
tant plus q' la louange d'vn hōme  
est ample d'autant y a-il de dan-  
ger de la renommee, & de celuy  
qui parle: car d'y adiouster quel-  
que chose qui ne soit veritable est  
vne espee de flaterie; aussi d'ou-  
blier quelque chose ou de le lais-  
ser à sō escient est vne espee d'en-  
uie. Si donc nous ne disons tout  
ce qui seroit de besoin, soit par  
oubliance ou autrement, ie vous  
prie

prie de l'excuser par vostre bene-  
 uolence, tant pour la briefueté du  
 temps que vous nous auez donné  
 à y penser, que pour le peu de téps  
 que nous auons à dire, ou bien  
 plustost estimez qu'il n'est possi-  
 ble de descrire toutes les louanges  
 de ces deux grans Princes en vne  
 seule Oraïson, lesquelles mesmes  
 excederoient vn iuste & grand  
 volume.

En nostre Euágile donc nostre  
 Seigneur fait cōparaison de deux  
 hommes ensemble, l'vn qui est le  
 mauuais Riche & l'autre le pau-  
 ure Lazare. Or par ce mauuais  
 Riche, messieurs, qui est-ce que

B

nous pourrons mieux entendre que Henry de Valois, troisieme de ce nom, Roy de France, lequel nous auons veu & entendu, non pas seulement estre habillé de pourpre & d'escarlate, mais avec ses mignons habillez de mesmes & encores plus richement que luy, mener vne vie dissoluë, dancer tout nud avec vne putain publique qu'il a faict expres venir de loing pays.

Mais quand? non pas vn iour de Careme-prenant, qui est aucunement excusable enuers les fols; mais vn premier Dimanche de Careme pour bien solemni-

ser le reste, ou quand il entend la  
 reuolte de son peuple, ou cepen-  
 dāt que sa mere est malade au liēt  
 de la mort, au mesme apres la  
 mort pour conioindre le dueil  
 d'icelle avec celuy des deux grans  
 Princes.

Et par le Lazare qui pourrons  
 nous mieux entendre que ce grād  
 Duc de Guyse ? car le Lazare  
 vaut autant à dire, comme aidé de  
 Dieu, & pour ceste raisō Erasme  
 dit que c'est icy vne parabolle &  
 non pas vne histoire: Mais il en a  
 menti. Car si ainsi est que pour la  
 signification des mots contenās  
 à la chose, c'est vne parabolle & nō

pas vne histoire, toute la saincte  
 Ecriture ne seroit qu'une parabo-  
 le en laquelle nous trouuons que  
 les noms ont esté imposez aux  
 personnes & autres choses suiuant  
 leur propre naturel, signification,  
 ou office. Ainsi nostre premier  
 pere Adam a il appellé sa femme  
 Homasse, pour ce qu'elle auoit  
 esté extraicte de la coste del'hōme  
 Ainsi le bon Patriarche Iacob,  
 c'est à dire supplantateur, a esté  
 appellé, pour ce qu'il a supplanté  
 son frere Esau de sa benediction  
 de primogeniture. Ainsi nostre  
 Seigneur a il esté appellé Iesus,  
 cest à dire Sauueur, pour ce qu'il



est venu en ce monde pour racheter son peuple de ses pechez.

Nostre Duc de Guise donc à bon droit peut estre appellé Lazare, aiant esté aidé de Dieu en toutes ses actions auxquelles il à tousiours heureusement prospéré: car dès sa ieunesse avec son frere le Duc du Mayne, il s'est trouué contre les Turcs au siege de Vienne en Autriche, & en la bataille de Lepante. Depuis a soutenu le siege des heretiques, estât enfermé en la ville de Poictiers, ville dis- ie fort meurtriere & si descouuerte que l'ennemy estant dehors peut veoir & tirer vn bou

let en pleine ruë: & nonobstant le  
 siege fut si brusquement & lon-  
 guement soustenu que l'ennemy  
 donna facile victoire à vne autre  
 armee nostre à Montcontour.  
 Depuis le mesme Seigneur eut  
 vne autre signalee victoire des  
 Reistres qui voloiet venir gour-  
 mander nostre Frãce sous la cõ-  
 duite de ceux qui se diset aujour-  
 d'huy bons seruiteurs du Roy. Et  
 toutesfois ceste victoire fut san-  
 glante, car nostre Duc combat-  
 tant vaillamment receut vn grãd  
 coup d'arquebuzes, non point au  
 dos comme vn traistre, ou fuiart,  
 mais en la face, laquelle playe il à

toufiours depuis portée, eftant  
 couché, & vilipédé à la porte de  
 noftre mauuais Riche, & defirāt  
 d'eftre tant foit peu raffafié des  
 miettes qui tomboiēt de la table  
 de profufion & prodigalité des  
 dons immences de noftre mau-  
 uais riche pourpré.

Mais quoy? l'Aumosnier de ce  
 mauuais riche à l'endroit de no-  
 ftre Lazare c'eftoit *nemo*, & *ne-  
 mo illi dabat*, tellement qu'il a efté  
 contraint de vendre vne partie de  
 fō reuenu & feigneuries, cōme le  
 Côté de Manteuil proche de no<sup>r</sup>  
 aiant tellement engagé le refte de  
 fes biēs qu'il eft mort endepté de

huiet cent mille, & son frere le  
 Cardinal de deux cent mille, tel-  
 lement q̄ les pauures seruiteurs  
 Gentilhommes & autres de leur  
 maison n'ont esté paiez de leurs  
 gages depuis neuf ans ença. En  
 quoj nous deuõs remarquer ma-  
 nifestement qu'ils ont esté aidez  
 de Dieu: car cõment si grand nõ-  
 bre de seruiteurs, se pouuoient ils  
 autrement maintenir & entrete-  
 nir, voyãs que leurs maistres s'é-  
 deptoiët tous les iours de plus en  
 plus, n'estoit ce pas, pour parler  
 par raison humaine, auoir occa-  
 sion de les abandonner plustost,  
 que de les suiure?

Mais

Mais quels miracles auons no<sup>s</sup>  
 veu depuis dixhui<sup>t</sup> mois qu'il à  
 fait à l'aide de Dieu? qui est-ce  
 qui peut parler de la iournee des  
 Barricades sans grande admira-  
 tion voyant vn si grand peuple  
 qui iamais n'a forty les portes de  
 la ville pour porter armes, aiant  
 veu à l'ouuerture de la boutique,  
 les escadrõs Royaux, tous armez  
 dressez par toutes les grandes &  
 fortes places de la ville, se barra-  
 der en si grande diligence, qu'il  
 rembarra tous ses escadrons ius-  
 ques dedãs le Louure sans grãde  
 effusion de sang, où il fut entré  
 facilement, n'eust esté que nostre

C

Duc se montrant vray & fidelle  
 seruiteur de la couronne, empes-  
 cha ce defastre: tellement que ie  
 peux dire à bō droit de luy ce que  
 dit Virgile en son *Æneide* lib. i.

*Ac veluti magno in populo si forte coorta est  
 Seditio, seuit que animis ignobile vulgus.  
 Iamque faces & saxa volant, furor arma ministrat:  
 Tum pietate grauem ac meritis si forte virumquem  
 Conspexere silent arrectisque auribus astant,  
 Ille regit dictis animos, & pectora mulcet.*

C'est à dire:

Ainsi qu'un tourbillon de menu populace,  
 Agité de fureur, petits & grands menace,  
 Prenāt feu, fer en maī, & pierres, s'il en treuue  
 Les jettans ça & là la fureur il espreuue.

Si par cas fourtuit, remply de pieté  
 Il rencontre qu'elqu'un, ou bien de grāuité,  
 Laisant sa grand fureur lors tout doux il  
 s'appaise,

Et pour ouyr cest hōme biē disant a son aise  
 Il vous dresse l'oreille estant fort attentif  
 Pour fleschir a ses dits n'estant plus ia retif,  
 Lors par son beau parler & son oraison sage  
 Il appaise du peuple la fureur & la rage.

Mais quoy? ceste espouventable  
 armee des Reistres de trente à  
 quarante mille, croiōs nous qu'elle  
 s'en fustallee en fumee & de-  
 uenue à neant sans pertes des no-  
 stres, si nous ne l'auions veu? Ne  
 pouuons nous pas dire ce que dit  
 Moyse: *Quomodo persequebatur*  
*unus mille, & duo fugarent decem*  
*millia? nonne ideo Dominus cōclusit*  
*& vendidit eos? Dieu dōc mani-*  
*festemēt luy aidoit en telle forte,*  
*mesme que ses ennemis, non tam*  
*verebantur eum quàm reuerabantur.*  
 Et le louoiēt pour les playes qu'il  
 portoit sur luy, & le reueroient.  
 Et ce sont les chiens qui leschoiēt

les playes de nostre Lazare: car a  
 bon droit i'appelleray les ennemis  
 de Dieu, & de son Eglise chiens,  
 d'autant que mesme il dit, qu'il  
 n'est pas bon de prèdre le pain de  
 la maifõ pour le dõner aux chiens  
 Mais quoy? le diray de luy ce q̄ dit  
 Ciceron de son amy Marc Mar-  
 cel: *Cui propter dignitatem pepererāt  
 inimici, inuentus est amicus qui ei mor-  
 tem afferret,* c'est à dire: Auquel les  
 ennemis auoient pardonné pour  
 ses merites & dignités, s'est trouué  
 vn amy qui luy a donné la mort.  
 Mais qu'elle mort? la plus cruelle  
 & barbare qui iamais soit auenue:  
 car encore que quelques vns la



pensent excuser d'une colere, se couvrans d'un sacq mouillé, que diront ils d'auoir attenté de froid sang, la en personne d'un Cardinal, Prestre, Archeuesque & Archiduc, sous lequel par la main de son oncle, il auoit receu le sacre & couronne sur sa teste & par la main duquel il auoit receu le sain& Sacrement de l'autel.

Les meurtiers mesme qui auoient occis son frere en firent conscience, & ne voulurent exécuter en cest endroit la volôté du Roy, tellement qu'il fut contraint de chercher d'autres meurtiers pour le faire mourir. C'e-

estoit vn Prince autant genereux,  
Prelat autant soigneux du bien &  
repos de l'Eglise qu'il estoit pos-  
sible de veoir. l'ay eu cest hōneur  
de me trouuer trois fois en l'as-  
semblee du, Clergé ou il a presidé,  
auec autant de contentement de  
toute la compagnie qu'on pour-  
roit desirer & attendre d'vn hō-  
me qui auroit deux fois autant  
d'aage. Je l'ay veu en l'assemblee  
du Concil Prouincial, qu'il a tenu  
à Reins, plus assidu, que pas vn  
de toute la compagnie, recueil-  
lant les opinions des deliberans  
auec vn tel iugement qu'il nous  
rauiffoit en admiration, & si ses

grandes affaires eussent peu permettre, luy mesme eust redigé par escrit le mesme Concil, ce que ne pouuant faire il le me cōmanda. Depuis il a tenu assemblee au mesme lieu pour les affaires de s<sup>o</sup> Clergé, lesquelles il expedia en deux iours. Depuis il a presidé en l'assemblee du Clergé des Estats generaux de la France où il auoit tellemēt composé toutes choses que l'Eglise alloit receuoir sa pristine splendeur, & le peuple grnād repos & soulagemēt. Mais quoy? pourquoy donc a-il esté si malheureusemēt massacré? non pour autre raison, que ie croy, sinon

qu'il estoit frere du deffunct, car  
 autant en auoit on brassé à Mon-  
 sieur le Duc du Mayne, voire à  
 toute la maison de Guise, Et me  
 souuient icy d'un mal-heureux  
 traiect qu'Euseberecite auoir esté  
 fait par ce vilain Herodes, le-  
 quel sachant bien qu'il n'estoit  
 pas Roy legitime de Iuifs & que  
 quelqu'un de ceux qui estoient  
 appelez. *despotiki*. c'est à dire de  
 ceux qui descendoient de la race  
 de nostre Seigneur, pourroient  
 venir à la Couronne, il en fit faire  
 yne recherche exacte, & les fit  
 tous mourir, mesme fit brusler  
 les tiltres & pancartes qui en fai-  
 soient

faisoient mention. Que si nous vo-  
 lons regarder l'anagrâe du nō de  
 Henry de Valois, nous trouuerons  
 que c'est vilain Herodes, sans y  
 rien changer, adiouster ou dimi-  
 nuer. Et veritablement ceste acte  
 est digne d'un vilain Herodes:  
 voire mesme diray-ie qu'Herodes  
 ne fut jamais si vilain ne si cruel,  
 car sa cruauté n'a point excède la  
 mort, mais ces deux freres ayans  
 esté miserablement, massacrez,  
*iacebant ad ianuam diuitis vlceribus*  
*pleni*, chambre qui doit estre sacre  
 chambre qui doit seruir d'asil,  
 chābre ou le pl<sup>r</sup> grād malfaieteur  
 du monde deust estre en sauueté:

D

mais ce mauuais Riche prenoit  
 son plaisir à les veoir pleins de  
 playes, & les a gardez tant que les  
 corps ont esté tous puans & in-  
 fects. Mais encore a il bien passé  
 outre, car voulant monstrier l'en-  
 uie qu'il auoit a l'encontre d'eux  
 en leur vie & crainât qu'à la veue  
 ou memoire des corps, le peuple  
 ne se ressouuint des vertus de ces  
 genereux Princes, il les a luy-  
 mesme bruslez & redigez en cen-  
 dre, comme iadis souloient faire  
 les tyrans les corps des glorieux  
 Martyrs, de peur que les Chre-  
 stiens ne vinssent à les honorer.  
 Je diray donc avec Sofia de

Terence. *Si hæc facias ei qui vitam dedit, quid facies ei qui vitam adimit?*  
 Il ne faut donc point que nous esperions rien de bien d'un tel homme qui iamais n'ayant fait un acte de vertu ne s'est pas contenté d'auoir tyrannisé son peuple durant sa vie nous vouloit encore à la fin de ses iours liurer être les mains d'un maudit heretique & a fait tout ce qu'il a peu pour paruenir à ceste fin. Mais tout ainsi que le Lazare apres sa mort a esté porté par les Anges au sein d'Abraham ainsi ces deux freres estans morts pour soutenir la querelle de Dieu leur memoire

maintenāt est benediction & ont plus fait apres leur mort, que nō pas en leur vie: car quant ils feroient encor en vie, & qu'ils eussent fait sonner le tabourin par toute la France, il n'auroit pas emeu la centiesne partie du peuple qui s'est esleué apres leur mort. Il me souuient d'vne hystoire que que recite Ioseph, qu'un Leuite Iuif enuoya par les douze lignees d'Israel a chacune vne partie du corps mort de sa fēme qui auoit esté uiolé par les Gabaonistes a celle fin d'exciter tout le peuple a enprendre la vengeance, ce qui fut fait. Et nous voyās que nostre



religion sacree à esté violee par la  
 mort de ces deux genereux Princes  
 protecteurs d'icelle n'é prendrōs  
 nous point vengeance? ne nous  
 touchera elle point au cœur? Il  
 n'é faut point attēdre plus ample  
 cōmandemēt ny dispence. Ceux  
 là sont benis de Dieu en l'escritu-  
 re, qui ont fait mourir les enne-  
 mis de Dieu & de son peuple.

Aussi Iahel a receu benedictiō  
 pour auoir tué Sifara, & Iudith  
 pour auoir tué Holo fernes. Phi-  
 nees a esté estimé iuste deuāt Dieu  
 pour auoir tué vn simple forni-  
 cateur & par ce moyē il a appaisé  
 l'ire de Dieu, ainsi le peuple d'Is-

rael dit Moÿse, a cōsaere ses mains  
à Dieu ayāt tué l'vn son fils, l'au-  
tre son frere, iusques au nombre  
de vingt-trois mille de ceux qui  
auoient adoré le veau d'or. Mais  
au contraire Saul a receu maledi-  
ction, pour ce qu'il a pardonné à  
Agag l'ennemy de Dieu & le sié:  
Et apres la deffaiete de Ierico A-  
cam, pour en auoir gardé seule-  
ment quelque precieux meuble  
à esté lapidé. Je sçay que tu me  
diras ce que dit S. Paul *mihî vin-*  
*dictum & ego retribuā.* Mais ceste  
auctorité se doit entendre de nos  
iniures particulieres non pas de la  
cause de Dieu: car en icelle estre

truel, c'est vne pieté signalee & qui merite benediction, comme il nous est monstré par les exemples cy deffus:

Maistout ainsi que nostre Lazare reçoit maintenant cōsolation, au contraire aussi le manuais riche est tourmenté en son esprit, & en sa conscience, ayant vn ver qui le ronge incessammēt & par le moyen duquel il porte son enfer quāt & soy, ou pour le moins il le cōmence icy. Et semble que Dieu le vueille priuer de la couronne pour la remettre entre les mains d'vn Charles de Lorraine cōme il y a six cens ans que Hu-

32  
gue Capet l'a osté à Charle de  
Lorraine, pour bié moindre cau-  
se a sçauoir pour auoir contracté  
alliance sans le consentement des  
François avec les Allemans, qui  
lors n'estoient heretiques ny en-  
nemis de Dieu.

Et nostre mauuais riche les a fait ve-  
nir tant de fois en France pour rauager  
nos biens & mettre a mort nos corps  
par le glauiue & nos ames par l'heresie,  
desquels nostre Lazare nous a tousiours  
deliuré & de quoy maintenant il reçoit  
la gloire.

**F I N.**



